

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Déchèterie Professionnelle - Nice Centre sur la commune principale de l'AIOT 31 Chemin du Vallon Sabatier 06000 Nice.

La référence de votre dossier est A-3-Q0WDKWRI6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/04/2023 à 18h04 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **95880455100223**

Raison sociale **ENTREPRISE JEAN SPADA**

Forme juridique **SA à directoire (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

21 AV SIMONE VEIL

06200 NICE

Signataire

Qualité : **Président du Directoire**

Référent

Fonction : **Directeur d'Exploitation DAE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Déchèterie Professionnelle - Nice Centre**

Description des activités :

Le site, situé au centre de Nice, a pour but de recevoir les déchets des professionnels qui n'ont plus vocation à être acceptés dans les déchèteries publiques. Le projet s'intègre d'ores et déjà dans un site avec un passé industriel, dont l'activité était une centrale à béton. D'une superficie totale d'environ 3 000 m², il comprend un bâtiment industriel de plus de 700 m² qui sera réhabilité pour l'activité de la déchèterie et une plateforme bétonnée qui sera adaptée à l'activité avec notamment une reprise des réseaux. La quantité estimée de déchets pouvant être captée (en provenance actuellement des déchèteries publiques) est de 6000 t/an. L'installation permettra d'accueillir les 7 flux obligatoires (papier/carton, métaux, plastiques, verre, bois, plâtre et produits minéraux) ainsi que le 8ème flux à venir (le textile). D'autres flux triés ou en mélange seront aussi acceptés (gravats, déchets verts, polystyrènes, pneumatiques, laine de verre et de roche, DEEE, ...) Les contenants seront adaptés aux matériaux collectés : bennes de 15 ou 30 m³, big-bag ou caisses-palettes, casiers. Le plan projet est présenté en annexe de ce document. Par ailleurs, les flux provenant des éco-organismes de la REP PMCB (produits et matériaux de la construction et du bâtiment) et les flux apportés directement par les producteurs seront distincts. Une zone de tri des déchets en mélange est également prévue, ainsi qu'une zone de réemploi.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **31 Chemin du Vallon Sabatier 06000 Nice**

X : 1041025

Y : 6299653

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 290 m3	DC	
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 990 m3	D	
2716	2716-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes	Volume susceptible d'être présent 990 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **2000**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires issues de l'exploitation concernent : - les eaux grises sanitaires - les eaux

pluviales ayant ruisselé sur les plateformes de circulation et d'exploitation : eaux de voiries - les eaux pluviales ayant ruisselé sur les toitures

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

- Les eaux grises sanitaires sont évacuées vers le réseau d'assainissement collectif présent le long de la voirie d'accès - Les eaux de voiries passent par un séparateur hydrocarbures avant stockage dans un bassin tampon et rejet dans le réseau d'eaux pluviales - Les eaux de toiture sont rejetées dans le réseau d'eaux pluviales. Dans un second temps, il est prévu de les collecter dans un bassin pour être réutilisées pour l'arrosage des pistes afin d'abattre les poussières en cas de nécessité.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **1000**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Volume évalué par le bureau d'étude nous accompagnant dans le dimensionnement du site.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets et résidus issus de l'exploitation sont les déchets qui sont assimilés aux ordures ménagères, soit les restes de repas du personnel du site. Ces déchets seront collectés dans le cadre du contrat de gestion du service public.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Un poteau incendie est présent à proximité immédiate de l'installation (30 m environ). Le besoin en RIA est estimé à 18 m³/h avec une pression minimale de 2 bars au robinet le plus défavorisé. Le réseau RIA sera d'une longueur d'environ 100 ml depuis le poteau incendie sous réserve que le débit et la pression soient disponibles. Dans le cas contraire, des cuves de 6 m³ ainsi qu'une électropompe seront installés. Le volume d'eau correspondant au besoin pompier est de 120 m³ pour un débit minimal de 60 m³/h pendant 2h. Dans tous les cas, le SDIS sera consulté pour avis sur les mesures envisagées. L'installation (notamment le bâtiment) sera dotée d'extincteurs intérieurs à poudre ABC ou eau additivée, d'extincteur CO₂ (armoire électrique), d'extincteurs

extérieurs à poudre et d'un extincteur mobile à poudre ou à eau additivée. L'installation sera également équipée d'un téléphone dans le local bascule permettant d'alerter les services d'incendie et de secours et de plans des locaux.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

50828_SPADA_PR_Cadastre_A4_20230130.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

50828_SPADA_PR_Ensemble_A0_20230131.pdf